

Sachdokumentation:

Signatur: DS 62

Permalink: www.sachdokumentation.ch/bestand/ds/62



Nutzungsbestimmungen

Dieses elektronische Dokument wird vom Schweizerischen Sozialarchiv zur Verfügung gestellt. Es kann in der angebotenen Form für den Eigengebrauch reproduziert und genutzt werden (private Verwendung, inkl. Lehre und Forschung). Für das Einhalten der urheberrechtlichen Bestimmungen ist der/die Nutzer/in verantwortlich. Jede Verwendung muss mit einem Quellennachweis versehen sein.

Zitierweise für graue Literatur

Elektronische Broschüren und Flugschriften (DS) aus den Dossiers der Sachdokumentation des Sozialarchivs werden gemäss den üblichen Zitierrichtlinien für wissenschaftliche Literatur wenn möglich einzeln zitiert. Es ist jedoch sinnvoll, die verwendeten thematischen Dossiers ebenfalls zu zitieren. Anzugeben sind demnach die Signatur des einzelnen Dokuments sowie das zugehörige Dossier.

COUPABLE D'ÊTRE ICI, ENFERMÉ SANS DÉLIT

DEPUIS UNE SEMAINE, TEKLE, 30 ANS, EST ASSIGNÉ À RÉSIDENCE EN BUNKER.

Cette mesure violente a été prononcée à la demande par les autorités vaudoises afin de faciliter son expulsion vers l'Italie, au nom des accords de Dublin. Légalement la Suisse n'a plus qu'un mois pour l'expulser, passé ce délai, elle devra examiner sa demande d'asile. Jusqu'au-boutistes et cyniques, les autorités vaudoises entendent bien profiter des quelques jours qui lui restent pour renvoyer Tekle contre son gré.

Tekle a subi les affres de la dictature érythréenne. Enfermé et torturé par le régime, il est obligé de vivre dans la clandestinité, privé de sa famille. Les pays voisins ne lui offrent aucune issue car là aussi il est confronté aux risques d'enlèvement et de racket. Cette situation dramatique le constraint à chercher refuge en Europe. Arrivé en Suisse en 2014 après un parcours périlleux, il apprend très vite le français et devient traducteur pour l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM).

NON AU RENVOI DE TEKLE !